Secrétariat Général
01 55 82 83 06
sg@cgt.org

Nos Réf. SB-KB/IM/2025.084.

Montreuil, 03/10/2025

Monsieur Sébastien LECORNU
Premier ministre
Hôtel de Matignon
57, rue de Varenne
75700 PARIS

Monsieur le Premier ministre,

Le 3 octobre, un nouveau chargement de matériels militaires fabriqués en France sera livré à l'entreprise israélienne Elbit System, via la plate-forme aéroportuaire de Roissy Charles-de-Gaulle.

Comme vous le savez, Elbit System est le plus grand fabricant d'armes privé d'Israël qui a été par ailleurs, par suite d'une décision du gouvernement Bayrou en juin 2025, interdit d'exposition au salon du Bourget.

Cette entreprise fournit près de 85% des drones et la plupart des équipements militaires terrestres utilisés par l'armée israélienne contre la population de Gaza et de la Cisjordanie.

Ces expéditions de matériels sont réalisées dans une totale opacité : les personnels des douanes se voient refuser les informations indispensables pour exercer leurs missions de contrôle et les personnels de pistes sont sollicités pour charger des caisses scellées sans savoir ce qu'elles contiennent.

Ce fonctionnement est très problématique car il empêche toute vérification légale et transforme les travailleurs et les travailleuses en exécutant·es involontaires de choix politiques et industriels qui violent le droit international.

Quelques jours après la reconnaissance par la France de l'État de Palestine à la tribune de l'ONU, il est plus que jamais urgent que notre pays respecte scrupuleusement les traités dont il est signataire. Ainsi, je me permets de vous rappeler que l'article premier commun aux quatre conventions de Genève de 1949, engage la France à « respecter » et « faire respecter, en toutes circonstances » ses obligations en matière de droit international humanitaire. Cela implique de ne pas transférer des armes, des munitions, des pièces détachées, des biens à double usage, voire des licences, à une partie au conflit suspectée de commettre des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou un génocide.

C'est pourtant le cas de l'État d'Israël puisque l'Organisation des Nations Unies a officiellement déclaré, vendredi 22 août, l'état de famine à Gaza, la première à toucher le Moyen-Orient, après que ses experts ont estimé que 500 000 personnes se trouvaient dans un état *« catastrophique »*. Cette famine *« aurait pu être évitée »* sans *« l'obstruction systématique d'Israël »*, a déclaré le responsable de la coordination des affaires humanitaires des Nations unies, Tom Fletcher, ajoutant que *« Cette famine va et doit nous hanter tous ».*

A cela s'ajoute les conclusions de la Commission d'enquête internationale indépendante de l'ONU sur le territoire palestinien : elle a conclu le 21 septembre 2025 qu'Israël commettait un génocide à l'égard des Palestiniens dans le cadre de la guerre menée à Gaza en riposte aux attaques sanglantes du Hamas le 7 octobre 2023.

La France ne peut pas ignorer le fait que des composants français pourraient être utilisés dans la bande de Gaza car assemblés dans des armes israéliennes. Cela viole non seulement les règles internationales relatives notamment au Traité sur le commerce des armes auquel elle est partie, mais la rend potentiellement complice de ces crimes de guerre.

C'est pourquoi je vous demande, sur la base des exigences portées par la CGT, de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir :

- L'arrêt immédiat de toute exportation de matériel militaire ou de biens à double usage, à destination d'Israël, par la mise en place d'une instruction douanière immédiate d'embargo qui pourrait être mise en place en quelques minutes.
- L'effectivité d'un embargo au niveau de toute l'Union européenne afin d'éviter son contournement.
- Dans l'attente de cette décision, l'interdiction de charger du fret, quelle qu'en soit la nature, dans nos ports, aéroports et entrepôts logistiques sous douane tant que les douaniers ne peuvent exercer un contrôle complet et indépendant sur 100 % de ce type de nomenclatures.

Ces évènements suscitent un grand émoi auprès des travailleuses et travailleurs qui refusent d'être complices du génocide en cours dans la bande de Gaza. Certain-es envisagent de faire jouer leur clause de conscience, d'autres expriment auprès de leur direction leur opposition à ce type de livraison, parfois des travailleuses et travailleurs se mettent en grève pour laisser à quai du matériel destiné à l'armée d'Israël, comme c'est le cas des ouvriers dockers et des travailleurs portuaires. Ils et elles sont l'honneur de notre pays.

Monsieur le Premier ministre, il est urgent d'agir en arrêtant ces livraisons d'armes à Israël, en utilisant le poids diplomatique de la France pour le cessez-le-feu immédiat, l'arrêt du génocide, l'acheminent sans condition de l'aide humanitaire à Gaza, la libération des otages israéliens et des détenus politiques palestiniens et en créant les conditions d'un retour à la paix avec deux états de Palestine et d'Israël libres et indépendants.

La France se remettra ainsi du bon côté de l'histoire et en phase avec les valeurs qu'elle porte et que portent ces travailleuses et ces travailleurs engagés pour la paix et les droits humains.

Je vous adresse, Monsieur le Premier ministre, mes salutations respectueuses et engagées.

Sophie Binet,

Secrétaire Générale de la CGT